

## **DELIBERATION : 2017-12-02**

### **OBJET : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de la commune d'Annot. Bilan de la concertation préalable et arrêt du projet.**

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept novembre à dix-sept heures trente, salle Polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

**Etaient présents** : Les délégués

**Allons :**

IACOBBI Christophe

**Allos :**

BOIZARD Marie-Annick  
DALMASSO Jacques

**Angles :**

BAC Aimé

**Annot :**

BALLESTER Jean  
MAZZOLI Jean  
COZZI Marion  
RIGAULT Philippe

**Barrême :**

CHABAUD Jean-Louis  
VIVICORSI Pierre-Louis

**Beauvezer :**

SERRANO Roselyne

**Blieux :**

COLLOMP Gérard

**Braux :**

**Castellane :**

PASSINI André  
CAPON Odile  
GUES Robert  
GAS Yolande  
RIVET Jean-Paul

**Castellet-les-Sauses :**

CAMILLERI Claude

**Chaudon-Norante :**

**Clumanc :**

VIALE Thierry

**Colmars les Alpes :**

SURLE GIRIEUD Magali

**Demandolx :**

MANGIPIA Ludovic

**Entrevaux :**

GUIBERT Lucas  
CESAR Marie-Christine  
OCCELLI Didier

**La Garde :**

BELISAIRE Henri

**La Mure Argens :**

DELSAUX Alain

**La Palud sur Verdon :**

BIZOT GASTALDI Michèle

**La Rochette :**

DROGOUL Claude

**Lambruisse :**

**Le Fugeret :**

PESCE André

**Méailles :**

**Moriez :**

COULLET Alain

**Peyroules :**

CLUET Frédéric

**Rougon :**

AUDIBERT Jean-Marie

**Saint Benoît :**

LAUGIER Maurice

**Saint André les Alpes :**

PRATO Serge  
SERRANO Pascal  
GERIN JEAN François  
CERATO David

**Saint Jacques :**

**Saint Julien du Verdon :**

COLLOMP Thierry

**Saint Lions :**

**Saint Pierre :**

MARCHAL Marc

**Sausse :**

DAGONNEAU Franck

**Senez :**

FORT Jean-Claude

**Soleilhas :**

CHAIX Marcel

**Tartonne :**

SERRA François

**Thorame-Basse :**

BICHON Bruno

**Thorame-Haute :**

OTTO BRUC Thierry

**Ubraye :**

**Val de Chavagne :**

GATTI Christian

**Vergons :**

PRINCE Michèle

**Villars-Colmars :**

GUIRAND André

**Absents représentés** : Mme VALLE Alberte ayant donné pouvoir à Mme BOIZARD Marie-Annick ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ; M. TERRIEN Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mme CAPON Odile ; M. CONIL Mathieu ayant donné pouvoir à M. OTTO BRUC Thierry ; M. MARTORANO Robert ayant donné pouvoir à M. IACOBBI Christophe ; Mme PONS BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry ; M. ROUSTAN Claude ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude

**Absents excusés** : Mme OPPRANDI Tiffany ; M. SILVESTRELLI Michel ; M. IMBERT Marcel ; Mme CHAILLAN Alix

**Secrétaire de séance** : Mme COZZI Marion

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

La présente délibération a pour objet d'arrêter le bilan de la concertation préalable et d'arrêter le projet de révision de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) en vue de la création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de la commune d'Annot.

L'AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.

Par délibération en date du 25 septembre 2014, la commune d'Annot a décidé la mise à l'étude de la révision de la ZPPAUP d'Annot en vue de la création de l'AVAP, et à définir les modalités de concertation, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

L'AVAP deviendra au jour de sa création, de plein droit un site patrimonial remarquable au sens de la législation désormais en vigueur.

Cependant, le règlement de l'AVAP continuera à s'appliquer jusqu'à ce que s'y substitue un plan de sauvegarde et de mise en valeur ou un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine lors d'une révision future.

Conformément à la délibération du 25 septembre 2014, la commune d'Annot a fait paraître dans le journal municipal "l'ombre du Baou", un article sur l'AVAP en novembre 2015.

Une réunion publique sous la forme d'une ballade "patrimoniale" sur la zone concernée par l'AVAP, s'est déroulée le vendredi 10 novembre 2017.

Des réunions se sont tenues en Mairie avec les personnes publiques associées.

La commission locale de l'AVAP s'est réunie 2 fois :

- Le 24 novembre 2015, les membres de la CLAVAP ont échangé sur l'avancement du projet de transformation de la ZPPAUP d'Annot en vue de la création de l'AVAP.
- Le 10 novembre 2017, le règlement intérieur a été adopté prenant en compte la création de la CCAPV avec la désignation de nouveaux membres.

Le projet du dossier de l'AVAP (diagnostic, rapport de présentation, règlement, documents graphiques) a été présenté en CLAVAP et a reçu un avis favorable de sa part.

Le dossier d'arrêt comprend :

- Un rapport de présentation qui inclut un diagnostic patrimonial et environnemental,
- Un règlement comprenant les prescriptions,
- Des documents graphiques faisant apparaître le périmètre, la typologie des constructions, ...

Le dossier d'arrêt du projet sera ensuite soumis à l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) qui se tiendra le 29 novembre

2017. Le projet donnera lieu également à un examen des personnes publiques associées.

Il sera soumis ensuite à enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L 642.3 du code du patrimoine.

Vu le-dit dossier,

Le Conseil Communautaire, les exposés du Président, de M. BALLESTER Jean, Maire d'Annot, et de M. RIGAULT Philippe, délégué de la commune d'Annot, entendus et après en avoir délibéré par 55 voix pour et une abstention (M. RIGAULT Philippe)

- **Arrête** le bilan de la concertation préalable à la révision de la ZPPAUP en AVAP,
- **Arrête** le projet de révision de la ZPPAUP en vue de la création de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur la commune d'Annot.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200068625-20171127-2017-12-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2017



Serge PRATO

